

POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES PLAN D'ACTION 2019-2024 : BILAN DE MI-PAROURS

RECYC-QUÉBEC



Table des matières

| | |
|--|-----------|
| Contexte..... | 2 |
| Synthèse de la mise en œuvre des actions..... | 2 |
| Suivi de l'atteinte des objectifs..... | 3 |
| Modernisation des systèmes de gestion des matières recyclables..... | 5 |
| Réduction des plastiques et des produits à usage unique..... | 10 |
| Valorisation des matières organiques..... | 15 |
| Développement des différentes filières de récupération et autres actions structurantes..... | 21 |
| Aide aux communautés isolées..... | 38 |
| Tableau synthèse..... | 40 |

Contexte

Le Plan d'action 2019-2024 découle de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR), qui a pour objectif fondamental que la seule matière résiduelle éliminée au Québec soit le résidu ultime. Ce plan d'action a été élaboré dans le cadre d'une démarche menée par RECYC-QUÉBEC, en collaboration avec le MELCCFP, à laquelle ont participé une vingtaine de représentants d'organismes municipaux, d'entreprises et associations, d'organismes environnementaux, de ministères et de sociétés d'État.

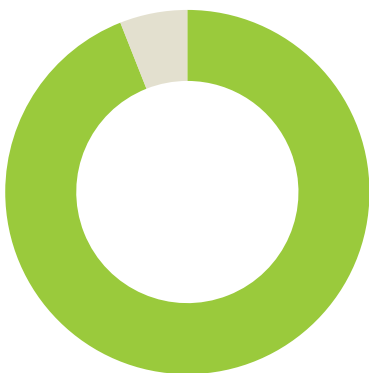
Les investissements annoncés par le gouvernement dans le cadre des budgets 2019-2020 et 2020-2021 permettent de financer à hauteur de 140 M\$ la mise en œuvre du Plan d'action 2019-2024 dévoilé le 11 février 2020. Ce plan est composé de cinq grandes mesures :

- la modernisation des systèmes de gestion des matières recyclables;
- la réduction des plastiques et des produits à usage unique;
- la valorisation des matières organiques;
- le développement des différentes filières de récupération et autres mesures structurantes;
- l'aide aux communautés isolées.

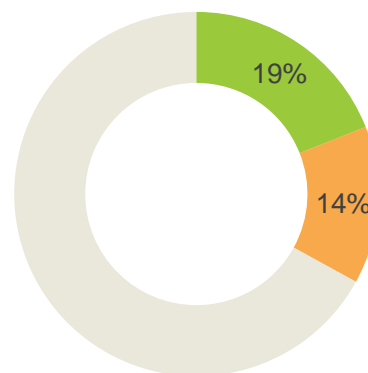
Synthèse de la mise en œuvre des actions

Au 31 mars 2022, ce sont :

- 2 actions et sous-actions dont la mise en œuvre est en continu ou terminée;
- 42 actions et sous-actions dont la mise en œuvre est en cours;
- 3 actions et sous-actions dont la mise en œuvre est à venir.



94 % des actions et sous-actions sont en cours de mise en œuvre ou terminées



19 % du budget a été dépensé
14 % du budget est engagé

D'importants chantiers réglementaires ont été concrétisés au courant de l'année 2022 dont :

- la modernisation du système de consigne publique et du système de collecte sélective, fondée sur le principe de la responsabilité élargie des producteurs, avec l'édiction des réglementations encadrant ces deux réformes et leur entrée en vigueur le 7 juillet 2022;
- l'édiction du Règlement modifiant le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises en juin 2022, pour répondre à des enjeux d'application, à certains irritants et assujettir de nouveaux produits à la responsabilité élargie des producteurs (REP), qui, sans cet assujettissement, pourraient se retrouver dans les sites d'enfouissement. C'est le cas, par exemple, des produits pharmaceutiques, des plastiques agricoles et des bonbonnes de propane à remplissage unique;
- la modification du Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles édictée en août 2022, faisant notamment augmenter, à compter du 1^{er} janvier 2023, les redevances régulières à 30 \$/tonne éliminée incluant une indexation annuelle de 2 \$/tonne et appliquer une redevance partielle pour les matières résiduelles utilisées pour le recouvrement de lieux d'élimination et la confection de chemin d'accès (redevance partielle correspondant au 1/3 de la redevance régulière).

Aussi, afin d'éclairer la prise de décision gouvernementale, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a été mandaté, le 16 décembre 2020, afin d'aborder spécifiquement l'enjeu sensible qu'est l'élimination de matières résiduelles. Le rapport sur L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes a été rendu public en janvier 2022. Afin de donner suite concrètement à ce rapport, un comité d'experts du secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD) a été mis sur pied en mai 2022 et est coordonné par RECYC-QUÉBEC, avec l'objectif d'obtenir des propositions aussi concrètes qu'applicables permettant de favoriser l'adoption de meilleures pratiques pour gérer les résidus de CRD.

Suivi de l'atteinte des objectifs

Le Plan d'action 2019-2024 comporte quatre objectifs visés pour 2023. Les résultats présentés sont tirés du [Bilan 2021 de la gestion des matières résiduelles au Québec](#) produit par RECYC-QUÉBEC. Voici la situation à mi-parcours (2021) :



Réduire à

525 kg
ou moins

la quantité de matières
éliminées par habitant

Résultat 2021

716 kg



Recycler

75 %

du papier, du carton, du
verre, du plastique et du
métal

Résultat 2021

66 %

pour la consigne

47 %

pour la collecte sélective municipale



Recycler

60 %

des matières organiques

Résultat 2021

56 %



Recycler et valoriser

70 %

des résidus de
construction, rénovation
et démolition

Résultat 2021

47 %

Modernisation des systèmes de gestion des matières recyclables

Action 1

Réviser les rôles et responsabilités des entreprises et municipalités afin d'optimiser le système de collecte sélective et le système de consignation et d'améliorer la qualité des matières récupérées, triées et recyclées

Statut au 31 mars 2022

Terminée En cours En continu À venir Révisée

Responsable

RECYC-QUÉBEC MELCCFP Partagée

État de situation

Le [projet de loi 65](#) a été adopté le 11 mars 2021 et sanctionné le 17 mars 2021. Des projets de règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles ainsi qu'un système de consignation ont été publiés dans la Gazette officielle du Québec le 26 janvier 2022.

Les projets de règlements consigne et collecte sélective ont été soumis à consultation entre janvier et mars 2022.

Indicateurs et cible 2023

Taux de recyclage pour la collecte sélective et la consigne :
75 %

Résultats à mi-parcours

66,6 % pour la consigne en 2021
47 % pour la collecte sélective en 2021

Budget total

Voir action 1.1

Dépenses réelles 2019-2022

Voir action 1.1

Sous-action 1.1

Études et diagnostics liés au chantier de modernisation du système de collecte sélective

Statut au 31 mars 2022

Terminée En cours En continu À venir Révisée

Responsable

RECYC-QUÉBEC MELCCFP Partagée

État de situation

RECYC-QUÉBEC coordonne les travaux du comité aviseur du ministre et a effectué le suivi des travaux des quatre groupes de travail mis en place à l'été 2020. Tous les livrables des groupes de travail ont été finalisés en 2021.

Pour compléter les connaissances à la suite de l'édiction de la réglementation et afin d'en mesurer l'impact, une nouvelle étude de caractérisation à l'élimination de même qu'une étude de caractérisation de déchets sauvages en bordure d'autoroutes et de rivages seront réalisées par RECYC-QUÉBEC en 2023.

Indicateur et cible 2023

S. O.

Résultats à mi-parcours

S. O.

Budget total

200 000 \$

Dépenses réelles 2019-2022

18 543 \$

Modernisation des systèmes de gestion des matières recyclables

Action 2

Moderniser les centres de tri et assurer une meilleure uniformisation de leurs pratiques pour favoriser le développement de débouchés locaux et améliorer la traçabilité des matières vendues

Sous-action 2.1

Programme de soutien, de modernisation et d'arrimage avec les besoins et marchés (incluant projets pilotes)

Statut au 31 mars 2022

Terminée En cours En continu À venir Révisée

Responsable

RECYC-QUÉBEC MELCCFP Partagée

État de situation

Le [Programme de soutien à la modernisation des centres de tri](#) a été lancé le 11 février 2020 et a fait l'objet de modifications en octobre 2021. Ce programme accepte les demandes en continu et a pour objectif d'améliorer de manière pérenne le tri des matières recyclables et des résidus de construction, de rénovation et de démolition au Québec, afin de maintenir et de diversifier les débouchés à des fins de recyclage ou de valorisation.

Le programme inclut trois volets, permettant de soutenir à la fois la réalisation de diagnostics, d'études ou de projets pilotes (volet 1), ainsi que la modernisation des installations de tri existantes (volet 2) et le développement de nouvelles capacités de tri (volet 3).

En date du 31 mars 2022, 24 projets avaient été acceptés par RECYC-QUÉBEC, mais deux projets ont été résiliés en avril et mai 2022. Les détails des projets soutenus, excluant les projets résiliés, sont présentés au tableau ci-dessous.

| Nombre de demandes reçues | Nombre de projets soutenus | Budget engagé (\$) | Type de centres de tri visé (Type : nombre de projets) |
|---------------------------|---|--|---|
| 48 demandes | 22 projets soutenus Volet 1 : 12 demandes Volet 2 : 9 demandes Volet 3 : 1 demande | 4 640 084 \$ Volet 1 : 257 818 \$ Volet 2 : 3 133 120 \$ Volet 3 : 1 249 146 \$ | Collecte sélective : 11 CRD : 11 |

Indicateurs et cibles 2023

Proportion des matières reçues par les centres de tri de collecte sélective expédiées à des conditionneurs/recycleurs :

85 %

Taux de rejet moyen des centres de tri CRD :

30 %

Résultats à mi-parcours

76 % en 2021

53 % en 2021

Budget total

25 010 000 \$

Dépenses réelles 2019-2022

2 003 740 \$

Modernisation des systèmes de gestion des matières recyclables

Action 3

Développer de nouveaux marchés et diversifier les débouchés pour les matières récupérées et triées en encourageant au maximum l'innovation et l'économie circulaire

Sous-action 3.1

Programme de soutien au développement des débouchés et d'innovations technologiques

Statut au 31 mars 2022

Terminée En cours En continu À venir Révisée

Responsable

RECYC-QUÉBEC MELCCFP Partagée

État de situation

Le [Programme de soutien au développement des débouchés et d'innovations technologiques pour le traitement de matières résiduelles au Québec](#) a été lancé le 11 février 2020 et a fait l'objet de deux rondes de modifications, en juin 2021 et mai 2022.

Ce programme accepte les demandes en continu et vise à diminuer les quantités éliminées au Québec, améliorer le conditionnement et l'utilisation de matières résiduelles comme une ressource selon les principes de l'économie circulaire de manière à maintenir et diversifier les débouchés à des fins de recyclage ou de valorisation. Le programme incluait trois volets, permettant de soutenir à la fois la réalisation de diagnostics, d'études ou de projets pilotes (volet 1), ainsi que la modernisation des installations de conditionnement, recyclage ou valorisation existantes (volet 2) ou le développement de nouvelles capacités de conditionnement, de recyclage ou de valorisation pour des matières résiduelles non prises en charge par des installations québécoises existantes ou actuellement destinées à l'élimination (volet 3). Ce dernier volet peut s'appliquer aux équipements de valorisation énergétique, ainsi qu'aux technologies complémentaires de traitement de matières résiduelles.

Cependant, dans la version de mai 2022, le volet 1 pour les études et projets pilotes a été fermé aux nouvelles demandes et les projets visant les technologies émergentes, comme la pyrolyse, n'étaient plus admissibles.

En date du 31 mars 2022, 53 projets avaient été acceptés par RECYC-QUÉBEC, dont le détail est présenté dans le tableau ci-après.

| Nombre de demandes reçues | Nombre de demandes acceptées | Budget engagé (\$) | Matières visées par les projets (Matières : nombre de projets) |
|---------------------------|---|--|--|
| 95 demandes | 53 projets Volet 1 : 34 projets Volet 2 : 8 projets Volet 3 : 11 projets | 19 875 000 \$ Volet 1 : 2 397 459 \$ Volet 2 : 5 200 587 \$ Volet 3 : 12 276 954 \$ | Matières recyclables assimilables à la collecte sélective (PCVMP) : 25 Résidus de CRD : 9 Matières organiques : 7 Textiles et tapis : 3 Autres (matelas, fibre optique, pièces d'auto, etc.) : 9 |

Indicateurs et cibles 2023

Pourcentage des matières sortantes des centres de tri de collecte sélective et des contenants consignés vendus à des conditionneurs/recycleurs du Québec :
60 %

Résultats à mi-parcours

61 % en 2021 pour la collecte sélective

13 % en 2021 pour la consigne*

* La grande majorité des contenants consignés dans le système actuel sont des canettes d'aluminium recyclées dans un marché limitrophe, soit les États-Unis. L'élargissement de la consigne et la modernisation du système selon une approche de responsabilité élargie des producteurs (REP) visent justement à accroître la performance du système.

| | |
|---|---|
| Pourcentage de résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) recyclés ou valorisés : 70 % | 47 % en 2021 |
| Budget total 24 223 000 \$ | Dépenses réelles 2019-2022 6 389 824 \$ |

Modernisation des systèmes de gestion des matières recyclables

Action 4

Informer, sensibiliser et éduquer les citoyens ainsi que tous les acteurs du milieu quant à l'efficacité des systèmes de gestion des matières recyclables et à l'importance de continuer à poser le bon geste

Sous-action 4.1

Déploiement d'une campagne de sensibilisation et développement d'outils d'information/d'éducation

Statut au 31 mars 2022

Terminée En cours En continu À venir Révisée

Responsable

RECYC-QUÉBEC MELCCFP Partagée

État de situation

Afin de poursuivre la sensibilisation des citoyens sur les bons gestes de récupération à poser, tout en tenant compte du contexte pandémique qui a rendu impossible la tenue de portes ouvertes de centres de tri en présentiel, RECYC-QUÉBEC a développé la campagne *Votre bac fait du chemin*, incluant la réalisation d'une vidéo pour illustrer le chemin des matières, du bac en bordure de rue, en passant par le centre de tri, le conditionneur et le recycleur. La page web [Votre bac fait du chemin - Portes ouvertes RECYC-QUÉBEC \(gouv.qc.ca\)](http://gouv.qc.ca) a également été développée. Cette campagne s'est déroulée à l'automne 2021.

Une campagne portant sur la réduction et la consommation responsable, incluant les bons gestes de tri et de récupération, est également en cours de planification pour mise en œuvre en 2022-23 et 2023-24 (en lien avec la sous-action 5.1).

Indicateur et cible 2023

Proportion de citoyens qui estiment que tout ou une grande partie de ce qui est déposé dans le bac est effectivement recyclé :
75 %

Résultats à mi-parcours

52 % en 2021

Budget total

2 500 000 \$

Dépenses réelles 2019-2022

475 300 \$

Réduction des plastiques et des produits à usage unique

Action 5

Élaborer et mettre en œuvre une stratégie gouvernementale visant à réduire l'utilisation des plastiques et des produits à usage unique

Statut au 31 mars 2022

Terminée En cours En continu À venir Révisée

Responsable

RECYC-QUÉBEC MELCCFP Partagée

État de situation

Un projet de stratégie est en développement par le MELCCFP. Un comité interministériel a été mis en place pour commenter et alimenter ce projet.

Des consultations ciblées des parties prenantes sur ce projet de stratégie sont à prévoir.

Indicateur et cible 2020

Publication de la Stratégie

Résultats à mi-parcours

Projet de stratégie en développement

Budget total

10 500 000 \$ (Voir les sous-actions 5.1 à 5.4)

Dépenses réelles 2019-2022

941 724 \$ (Voir les sous-actions 5.1 à 5.4)

Sous-action 5.1

Accompagnement des clientèles et développement d'outils pour réduire l'utilisation de ces produits

Statut au 31 mars 2022

Terminée En cours En continu À venir Révisée

Responsable

RECYC-QUÉBEC MELCCFP Partagée

État de situation

L'élaboration de la stratégie gouvernementale est toujours en cours par le MELCCFP. Lorsque cette stratégie sera dévoilée, RECYC-QUÉBEC entend informer les clientèles sur son contenu et développer des outils cohérents.

Entre-temps, la société d'État collabore avec l'Association des chirurgiens-dentistes du Québec, en vue de documenter et d'améliorer les pratiques de réduction et de gestion des matières résiduelles dans les cabinets dentaires. Ce projet est en cours de réalisation et a notamment fait l'objet d'une présentation au Salon des technologies environnementales du Québec le 17 mai 2022.

Une campagne portant sur la réduction et la consommation responsable est également en cours de planification pour mise en œuvre en 2022-23 et 2023-24 (en lien avec la sous-action 4.1).

Indicateur et cible

S. O.

Résultats à mi-parcours

S. O.

Budget total

2 800 500 \$

Dépenses réelles 2019-2022

42 224 \$

Sous-action 5.2

Réalisation d'un état des lieux et d'une feuille de route sur les plastiques jetables/de courte vie et mesures pour soutenir leur réduction, leur substitution et leur gestion en fin de vie utile

et

Sous-Action 5.3

Autres mesures à déterminer en fonction de l'évolution de la situation et des besoins

et

Sous-action 5.4

Action pour diversifier les débouchés pour le plastique recyclé

Statut au 31 mars 2022

Terminée En cours En continu À venir Révisée

Responsable

RECYC-QUÉBEC MELCCFP Partagée

État de situation

Un financement a été octroyé afin de mettre en place un projet pilote de récupération et de valorisation de certains plastiques agricoles, dont la fin est prévue pour 2023-2024.

Du financement a également été offert pour le développement d'une norme BNQ sur le contenu des plastiques recyclés en 2021 et 2022.

Finalement, deux études coordonnées par le MELCCFP sur les plastiques seront démarrées en 2022-2023.

| Indicateur et cible | Résultats à mi-parcours |
|-------------------------------------|---|
| S. O. | S. O. |
| Budget total 7 699 500 \$ | Dépenses réelles 2019-2022 899 500 \$ |

Réduction des plastiques et des produits à usage unique

Action 6

Favoriser l'intégration de contenu recyclé dans les produits et l'écoconception

Sous-action 6.1

Programme de soutien pour l'écoconception et l'augmentation de la durée de vie des produits

Statut au 31 mars 2022

Terminée En cours En continu À venir Révisée

Responsable

RECYC-QUÉBEC MELCCFP Partagée

État de situation

L'[Appel de propositions visant la réduction des produits à usage unique et de leur impact par des stratégies d'écoconception](#) a été lancé en juin 2021. Il vise à soutenir des projets misant sur des stratégies d'écoconception, incluant l'intégration de contenu recyclé dans des produits, contenants et emballages, afin de réduire le recours aux produits à usage unique (notamment ceux en plastique) ou en améliorer le bilan environnemental. Il vise ainsi à soutenir le développement de produits réutilisables et durables pouvant se substituer aux produits à usage unique ou à améliorer le bilan environnemental d'un produit à usage unique déjà sur le marché. Il est envisagé de modifier en juin 2022 pour devenir l'Appel de propositions visant la réduction des plastiques et des produits à usage unique et de leur impact par des stratégies d'écoconception. Ainsi, les produits de plastique seraient dorénavant visés, même s'il ne s'agit pas de produits à usage unique.

Au total, 10 demandes ont été déposées à la première date de dépôt du 13 janvier 2022 et quatre projets ont finalement été retenus. Toutefois, un de ces projets a été abandonné avant la signature de la convention. Une deuxième date de dépôt est prévue le 29 septembre 2022.

| Nombre de demandes reçues | Nombre de demandes acceptées | Budget engagé (\$) | Matières visées (Matières : nombre de projets) |
|---------------------------|------------------------------|--------------------|---|
| 10 demandes | 3 demandes | 593 510 \$ | Carton : 1 PS : 1 Sacs et pellicules : 1 |

Indicateurs et cibles 2024

Contenu recyclé minimum dans les emballages de plastique :

15 %

Pourcentage des emballages et contenants de plastique mis en marché qui sont compatibles avec le système de récupération et de recyclage au Québec :

80 %

Résultats à mi-parcours

S. O.

Budget total

5 000 000 \$

Dépenses réelles 2019-2022

23 111 \$

Réduction des plastiques et des produits à usage unique

Action 7

Diminuer le recours aux produits à usage unique et favoriser les pratiques d'acquisitions écoresponsables

Sous-action 7.1

Programme de soutien pour réduire le recours à ces produits et adapter les pratiques d'acquisitions

Statut au 31 mars 2022

Terminée En cours En continu À venir Révisée

Responsable

RECYC-QUÉBEC MELCCFP Partagée

État de situation

L'[Appel de propositions visant la réduction de l'utilisation de produits à usage unique](#) a été lancé en juin 2021. Il a pour objectif principal de prévenir et de réduire l'utilisation de produits à usage unique composés de plastique ou de toute autre matière, en favorisant le recours aux produits réutilisables et durables, notamment par des stratégies d'acquisitions écoresponsables. Les projets soutenus doivent viser la réduction à la source et le réemploi en vue de prévenir et de réduire la génération de matières résiduelles associée directement aux produits à usage unique. Au total, 27 demandes ont été déposées à la première date de dépôt (29 novembre 2021) et de ce nombre, 15 ont été approuvées le 17 mars 2022 pour un financement total de 2 409 504 \$. Une deuxième date de dépôt est prévue le 30 août 2022.

| Nombre de demandes reçues à la 1 ^{re} date de dépôt | Nombre de demandes acceptées | Budget engagé (\$) | Matières à usage unique évitées ou réduites à la source visées par les projets (Matières : nombre de projets) |
|--|------------------------------|--------------------|--|
| 27 demandes | 15 projets | 2 409 504 \$ | Emballages et contenants alimentaires : 8 Emballages et contenants alimentaires et autres produits : 4 Blouse de protection : 1 Contenants de transformation alimentaire : 1 Produits d'hygiène féminine : 1 |

Indicateurs et cibles 2024

Nombre d'initiatives mises en œuvre :
au moins 5
Réduction de la quantité de produits à usage unique éliminés :
25 %

Résultats à mi-parcours

15 projets soutenus

Estimation de la quantité de produits à usage unique éliminés en 2019
Bouteilles d'eau à remplissage unique : 8 200 tonnes
Contenants laminés en fibres (contenants de boisson à usage unique) : 14 300 tonnes
Pailles à usage unique : 600 tonnes
Dosettes de café : 14 000 tonnes
Vaisselles et ustensiles en plastique : 7 000 tonnes
Total : 45 000 tonnes, soit 1,1 % de l'ensemble des matières résiduelles d'origine municipale et ICI éliminées en 2019

Budget total

5 500 000 \$

Dépenses réelles 2019-2022

25 678 \$

Réduction des plastiques et des produits à usage unique

Action 8

Augmenter la récupération des matières recyclables hors foyer

Sous-action 8.1

Programme de soutien visant le déploiement d'îlots de récupération dans les lieux publics

Statut au 31 mars 2022

Terminée En cours En continu À venir Révisée

Responsable

RECYC-QUÉBEC MELCCFP Partagée

État de situation

RECYC-QUÉBEC est en attente de l'édiction des projets de règlements REP consigne et collecte sélective et de la désignation des deux organismes de gestion désignés (OGD) pour évaluer la meilleure approche de mise en œuvre de cette action.

Indicateur et cible 2024

Nombre d'initiatives mises en œuvre :
au moins 5

Résultats à mi-parcours

S. O.

Budget total

4 000 000 \$

Dépenses réelles 2019-2022

0 \$

Valorisation des matières organiques

Action 9

Améliorer la desserte, la disponibilité et l'efficacité des installations de recyclage pour les matières organiques dans tous les secteurs

Statut au 31 mars 2022

Terminée En cours En continu À venir Révisée

Responsable

RECYC-QUÉBEC MELCCFP Partagée

État de situation

Il y a eu dévoilement, le 3 juillet 2020, de la Stratégie de valorisation de la matière organique ainsi que du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC) bonifié.

La Stratégie s'accompagne de programmes de soutien financier et de mesures de sensibilisation.

Indicateur et cible 2024

Pourcentage des organismes municipaux ayant implanté une collecte des matières ou un autre moyen de gestion à la source :
100 %

Cible à mi-parcours

62 % au 31 mars 2022

Budget total

13 000 000 \$ (Voir les sous-actions 9.2 et 9.3)

Dépenses réelles 2019-2022

507 174 \$ (Voir les sous-actions 9.2 et 9.3)

Sous-action 9.1

Poursuite du Programme Aide au compostage domestique et communautaire (ACDC)

Statut au 31 mars 2022

Terminée En cours En continu À venir Révisée

Responsable

RECYC-QUÉBEC MELCCFP Partagée

État de situation

Le programme a été lancé par le MELCCFP en avril 2014 et la 3^e version du programme est gérée par RECYC-QUÉBEC depuis 2019. Il fonctionne avec réception des demandes en continu.

En date du 31 mars 2022, 29 projets ont été acceptés pour une aide financière totale de 1 703 046 \$, permettant ainsi à 60 entités municipales de doter leurs citoyens d'équipements de compostage domestique ou communautaire.

Indicateur et cible

S. O.

Résultats à mi-parcours

S. O.

Budget total

5 000 000 \$

Dépenses réelles 2019-2022

Reddition de compte à part (action 23.3 du PACC 13-20)

Sous-action 9.2

Programme pour favoriser la gestion des matières organiques dans les industries, commerces et institutions

Statut au 31 mars 2022

Terminée En cours En continu À venir Révisée

Responsable

RECYC-QUÉBEC MELCCFP Partagée

État de situation

Le [Programme de soutien à la gestion des matières organiques dans le secteur des industries, commerces et institutions \(ICI\)](#) a été lancé le 31 mars 2022. L'objectif du programme est de récupérer à des fins de réemploi et de recyclage les matières organiques résiduelles dans le secteur des industries, des commerces et des institutions, et ce, en favorisant des projets pérennes et structurants pour des achats d'équipements de récupération, de prétraitement et de recyclage.

Le programme sera ouvert aux demandes jusqu'à épuisement de son budget ou jusqu'au 31 mars 2023. Deux dates limites de dépôt des demandes sont prévues en 2022 : le 30 juin 2022 et le 14 octobre 2022. Pour l'année 2023, la date limite de dépôt prévue est le 24 février 2023.

Indicateur et cible 2023

Taux de recyclage des matières organiques générées par le secteur des ICI (excluant agroalimentaire) :
60 %

Résultats à mi-parcours

34 % en 2021

Budget total

8 000 000 \$

Dépenses réelles 2019-2022

6 707 \$

Sous-action 9.3

Campagnes d'ISÉ auprès des citoyens et des entreprises afin de contribuer à l'atteinte des objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique

Statut au 31 mars 2022

Terminée En cours En continu À venir Révisée

Responsable

RECYC-QUÉBEC MELCCFP Partagée

État de situation

La mise en place de la Stratégie de valorisation de la matière organique a pris son envol en 2021-2022. Dans le but de contribuer à l'atteinte de ses objectifs et de fournir de l'information quant aux implications de sa mise en œuvre, RECYC-QUÉBEC a développé plusieurs activités d'ISÉ auprès des citoyens, des municipalités et des entreprises.

Sur le site Web de RECYC-QUÉBEC, des sections avec des contenus spécifiques aux municipalités, aux industries, commerces et institutions (ICI) et aux citoyens ont été développées afin d'aborder les différentes préoccupations de chacun de ces publics.

Une [campagne de sensibilisation](#) pour encourager les changements de comportement face au compostage s'est planifiée en 2021 et sera lancée en avril 2022, incluant notamment la diffusion d'une [capsule vidéo](#) à la télévision et sur le web. Pour inciter la population à se défaire des freins liés au compostage et à adopter cette pratique, les effets positifs du geste de composter ont été concrétisés afin de les rendre évocateurs aux yeux de tous.

Cette campagne se poursuivra en 2023.

Indicateur et cible

S. O.

Résultats à mi-parcours

S. O.

Budget total

5 000 000 \$

Dépenses réelles 2019-2022

500 467 \$

Valorisation des matières organiques

Action 10

Contribuer à la réduction du gaspillage alimentaire

Statut au 31 mars 2022

Terminée En cours En continu À venir Révisée

Responsable

RECYC-QUÉBEC MELCCFP Partagée

État de situation

Voir les sous-actions 10.1 et 10.2

Indicateur et cible 2024

Voir la sous-action 10.1

Résultats à mi-parcours

Voir la sous-action 10.1

Budget total

5 000 000 \$

Dépenses réelles 2019-2022

587 143 \$

Sous-action 10.1

Programme de soutien pour mesurer et contrer le gaspillage alimentaire (réalisation de diagnostic et mise en œuvre d'un plan d'action par organisation ou secteur)

Statut au 31 mars 2022

Terminée En cours En continu À venir Révisée

Responsable

RECYC-QUÉBEC MELCCFP Partagée

État de situation

L'[Appel de propositions visant la lutte au gaspillage alimentaire](#) a été lancé le 31 mars 2022. Il a pour objectif principal de prévenir ou de réduire le gaspillage d'aliments afin de maintenir ces aliments dans les circuits pour l'alimentation humaine. Les projets soutenus devront concerner des matières principalement générées au Québec et viser au moins une des deux approches suivantes de prévention du gaspillage alimentaire :

- Réduction à la source : Initiatives pour réduire les quantités générées de surplus, pertes ou gaspillage alimentaires d'aliments initialement destinés à l'alimentation humaine, à toute étape du système bioalimentaire;
- Réemploi : Initiatives visant à ce que les surplus, les pertes, le gaspillage ou les résidus alimentaires générés soient maintenus dans les circuits pour l'alimentation humaine directement (ex. : dons) ou suivant une étape de transformation (ex. : déshydratation, broyage).

En plus de répondre à l'objectif principal, les projets doivent impérativement pouvoir mesurer une quantité d'aliments dont le gaspillage a été évité ou une quantité d'aliments qui a été rendue disponible pour l'alimentation humaine alors qu'elle en aurait autrement été détournée, dégradée, perdue ou jetée. La date limite de dépôt des demandes est le 15 juin 2022.

Indicateur et cible 2024

Pourcentage de résidus alimentaires évitables éliminés par les ménages :
45 %

Résultats à mi-parcours

56 % en 2019

Budget total

4 000 000 \$

Dépenses réelles 2019-2022

15 314 \$

Sous-action 10.2**Accompagnement des clientèles, réalisation d'études et développement d'outils****Statut au 31 mars 2022**

Terminée En cours En continu À venir Révisée

Responsable

RECYC-QUÉBEC MELCCFP Partagée

État de situation

RECYC-QUÉBEC poursuit son implication dans la campagne *J'aime manger, pas gaspiller* et a notamment renouvelé son partenariat avec Ricardo Média en 2021 pour la diffusion de messages de sensibilisation liés à la réduction du gaspillage alimentaire.

De plus, RECYC-QUÉBEC a conclu un partenariat avec Value Chain Management Inc. afin de quantifier les pertes et le gaspillage alimentaire (PGA) au Québec. La Ville de Montréal est aussi partenaire de cette étude et y contribue financièrement pour la quantification des émissions de gaz à effet de serre (GES) associées à ces PGA.

Finalement, RECYC-QUÉBEC est partenaire du Défi Zéro Gaspi, dont Florence-Léa Siry, experte de la lutte au gaspillage alimentaire, et le chef Guillaume Cantin, directeur général de La Transformerie, sont les instigateurs. Une conférence instructive animée par les deux porte-paroles a eu lieu en octobre 2021. Par la suite et chaque mois, les participants au Défi reçoivent une infolettre regroupant de petits défis, des articles inspirants et un cahier de recettes. Le moment phare a été le « Défi Vide-Frigo », qui a duré tout le mois de janvier 2022.

Indicateur et cible 2024

S. O.

Résultats à mi-parcours

S. O.

Budget total

1 000 000 \$

Dépenses réelles 2019-2022

571 829 \$

Valorisation des matières organiques

Action 11

Soutenir le développement des débouchés pour les composts, digestats et autres matières résiduelles fertilisantes

Statut au 31 mars 2022

Terminée En cours En continu À venir Révisée

Responsable

RECYC-QUÉBEC MELCCFP Partagée

État de situation

Voir les sous-actions 11.1, 11.2 et 11.3.

Indicateurs et cibles 2023

Pourcentage des composts et digestats destinés aux marchés à valeur ajoutée :
95 %

Pourcentage des composts et digestats répondant aux normes de qualité AA et A :
45 %

Résultats à mi-parcours

Pourcentage des composts et digestats destinés aux marchés à valeur ajoutée :
98 % pour les composts en 2021
100 % pour les digestats en 2021

Pourcentage des composts et digestats répondant aux normes de qualité AA et A :
47 % pour les composts en 2021
Non applicable pour les digestats

Budget total

2 000 000 \$ (Voir les sous-actions 11.1 à 11.3)

Dépenses réelles 2019-2022

618 354 \$ (Voir les sous-actions 11.1 à 11.3)

Sous-action 11.1

Accompagnement des clientèles, réalisation d'études et promotion des bénéfices liés à l'utilisation des composts et digestats

Statut au 31 mars 2022

Terminée En cours En continu À venir Révisée

Responsable

RECYC-QUÉBEC MELCCFP Partagée

État de situation

RECYC-QUÉBEC a signé un partenariat avec le musée de la Civilisation de Québec afin de collaborer à l'exposition Ô Merde. L'objectif est de faire connaître le potentiel de recyclage des boues et biosolides municipaux résultant du traitement des eaux usées et promouvoir les bénéfices associés au retour de ces matières à la terre. L'exposition a débuté en juin 2021 et se tiendra jusqu'en mars 2023.

RECYC-QUÉBEC, en collaboration avec le MELCCFP, a mandaté la firme Solinov pour la réalisation d'une étude visant à documenter le niveau d'odeur des résidus alimentaires collectés en sacs de plastique compostables en comparaison avec ceux qui sont collectés en vrac. Le projet s'est déroulé dans un contexte réel d'opération de deux installations de compostage, au moment de la réception des résidus et pendant les premières semaines de leur compostage. Le [sommaire exécutif](#) et le [rapport complet](#) ont été diffusés en janvier 2022.

Indicateur et cible

S. O.

Résultats à mi-parcours

S. O.

Budget total

1 050 000 \$

Dépenses réelles 2019-2022

98 854 \$

Sous-action 11.2**Soutien aux papetières pour favoriser le détournement de leurs boues**

et

Sous-action 11.3**Acquisition de connaissance sur les valeurs agronomiques des digestats (étude IRDA)****Statut au 31 mars 2022**
 Terminée
 En cours
 En continu
 À venir
 Révisée
Responsable
 RECYC-QUÉBEC
 MELCCFP
 Partagée
État de situation

Le CRIQ a réalisé des caractérisations d'échantillons de précompost notamment afin de déterminer le taux de respiration d'échantillons.

Le Ministère collabore actuellement à l'établissement de la norme sur les digestats et révision de la norme CAN/BNQ 0413-200 Composts. Des caractérisations de digestats ont été effectuées dans le cadre de ces travaux.

Une entente de recherche sur la qualité des biosolides municipaux (21-22 à 23-24) a été conclue avec l'Université de Montréal.

Une subvention a été octroyée à COÉco-OBAKIR-Biopterre afin d'acquérir des connaissances sur la gestion de résidus végétaux avec plantes exotiques envahissantes.

Le CRIBIQ coordonne actuellement la réalisation d'une étude sur le bois de CRD qui visera notamment à établir une cartographie des innovations de recyclage du bois « propre » CRD, de même qu'à identifier les pistes et les moyens pour accélérer la commercialisation de ces produits à valeur ajoutée et de comprendre les obstacles propres à cette filière.

| | |
|-------------------------------------|---|
| Indicateur et cible S. O. | Résultats à mi-parcours S. O. |
| Budget total 950 000 \$ | Dépenses réelles 2019-2022 519 500 \$ |

Développement des différentes filières de récupération et autres actions structurantes

Action 12

Assurer l'exemplarité de l'État en matière d'approvisionnement et au regard de la gestion des matières résiduelles

Statut au 31 mars 2022

Terminée En cours En continu À venir Révisée

Responsable

RECYC-QUÉBEC MELCCFP Partagée

État de situation

Voir les sous-actions 12.1, 12.2 et 12.3

Indicateur et cible 2024

Pourcentage des infrastructures gouvernementales ayant adopté des mesures d'approvisionnement responsable :
75 %

Résultats à mi-parcours

Pourcentage d'organismes publics possédant une politique d'acquisition responsable ou des lignes directrices en la matière :

50 % en 2019-2020

Proportion d'acquisition responsable du gouvernement :
10,2 % en 2022

*excluant les contrats de construction et des sociétés d'État

Budget total

1 500 000 \$ (Voir les sous-actions 12.1 à 12.3)

Dépenses réelles 2019-2022

750 874 \$ (Voir les sous-actions 12.1 à 12.3)

Sous-action 12.1

Actions pour la récupération de matières spécifiques dans les secteurs public et parapublic, dont des projets pilotes

Statut au 31 mars 2022

Terminée En cours En continu À venir Révisée

Responsable

RECYC-QUÉBEC MELCCFP Partagée

État de situation

RECYC-QUÉBEC, la Fondation Monique-Fitz-Back et le Secrétariat à la jeunesse collaborent au projet [Gère tes matières](#) d'une durée de quatre ans visant à mobiliser et à outiller les écoles secondaires du Québec pour leur permettre d'optimiser la gestion qu'elles font de leurs matières résiduelles et à offrir un programme clé en main à un minimum de soixante d'entre elles, réparties dans différentes villes et municipalités régionales de comté (MRC). Le projet se fera en étroite collaboration avec les comités verts et les conseils étudiants. Des activités seront également développées pour l'ensemble des écoles secondaires du Québec : des journées de mobilisation pour offrir aux jeunes les moyens nécessaires pour réduire leur empreinte écologique, une trousse d'activités pédagogiques en lien avec la gestion des matières résiduelles et un concours d'embellissement des emplacements de tri dans les établissements.

Indicateur et cible

S. O.

Résultats à mi-parcours

S. O.

Budget total

1 000 000 \$

Dépenses réelles 2019-2022

250 874 \$

Sous-action 12.2
Développement d'un indice de consommation responsable pour le Québec

et

Sous-action 12.3
Intégration dans les critères d'approvisionnement pour les M/O des éléments liés à la réduction à la source, l'écoconception et l'économie circulaire et développement d'outils pour améliorer leurs pratiques de GMR

Statut au 31 mars 2022

Terminée En cours En continu À venir Révisée

Responsable

RECYC-QUÉBEC MELCCFP Partagée

État de situation

Conclusion d'une entente de service avec l'Université Laval pour la caractérisation de flux de matières et pour la création de capsules de formation en approvisionnement.

L'ENAP coordonnera la création d'une feuille de route pour la gestion de la transformation numérique.

| | |
|-------------------------------------|---|
| Indicateur et cible S. O. | Résultats à mi-parcours S. O. |
| Budget total 500 000 \$ | Dépenses réelles 2019-2022 500 000 \$ |

Développement des différentes filières de récupération et autres actions structurantes

Action 13

Contribuer au déploiement de l'économie circulaire au Québec, notamment par la consolidation des symbioses territoriales

Statut au 31 mars 2022

Terminée En cours En continu À venir Révisée

Responsable

RECYC-QUÉBEC MELCCFP Partagée

État de situation

Voir les sous-actions 13.1 et 13.2.

Indicateur et cible 2024

Voir les sous-actions 13.1 et 13.2

Résultats à mi-parcours

Voir les sous-actions 13.1 et 13.2

Budget total

4 600 000 \$

Dépenses réelles 2019-2022

1 224 926 \$

Sous-action 13.1

Programme de soutien pour consolider les symbioses territoriales et poursuivre leur développement au Québec

Statut au 31 mars 2022

Terminée En cours En continu À venir Révisée

Responsable

RECYC-QUÉBEC MELCCFP Partagée

État de situation

L'[Appel de propositions pour la transition vers l'économie circulaire](#) (seconde édition), lancé le 11 février 2020, vise à soutenir financièrement des organisations bien positionnées au sein de leur territoire afin de favoriser la transition vers l'économie circulaire par l'entremise de la mise en place ou l'expansion de symbioses industrielles et territoriales et de toute autre stratégie d'économie circulaire pertinente au territoire visé.

Les projets doivent permettre de contribuer à l'atteinte des deux objectifs suivants :

- Mettre en place ou élargir le déploiement des symbioses industrielles sur les territoires;
- Mettre en place ou élargir le déploiement d'une ou de plusieurs stratégies de circularité (autre que la symbiose industrielle) sur les territoires.

Au total, 15 projets ont été acceptés en date du 10 décembre 2020 et le détail de ces projets est présenté dans le tableau suivant. Tous les projets sont en cours de réalisation.

| Nombre de demandes reçues | Nombre de demandes acceptées | Budget engagé (\$) | Stratégies visées (Stratégies : nombre de projets) |
|---------------------------|------------------------------|--------------------|--|
| 29 demandes | 15 demandes | 3 388 108 \$ | Consommation et approvisionnement : 1 Écoconception : 1 Économie collaborative : 1 Optimisation des opérations : 2 Stratégies multiples : 10 |

| | |
|--|--|
| Indicateur et cible 2024 Pourcentage de projets de symbioses supportés encore en place : 100 % | Résultats à mi-parcours 100 % des 15 projets toujours en place |
| Budget total 4 200 000 \$ | Dépenses réelles 2019-2022 1 089 888 \$ |

Sous-action 13.2
Accompagnement des clientèles, réalisation d'études et développement d'outils

Statut au 31 mars 2022

Terminée En cours En continu À venir Révisée

Responsable

RECYC-QUÉBEC MELCCFP Partagée

État de situation

En mars 2021, RECYC-QUÉBEC a lancé une nouvelle initiative en partenariat avec la Fédération canadienne des municipalités (FCM), le Conseil National Zéro Déchet et le Conseil du Recyclage de l'Alberta. Le projet Villes et Régions Circulaires (VRC) du Canada a pour objectif de faire progresser les connaissances et les possibilités en matière d'économie circulaire au sein des gouvernements locaux canadiens. Pour l'an 1, le projet a offert des services de soutien, des conseils et un réseau d'échange de pair-à-pair à 15 municipalités (dont 4 du Québec) à travers tout le Canada. Pour l'an 2, c'est 10 municipalités (dont 3 du Québec) qui profiteront d'un parcours bonifié et de maillages avec les participants de l'an 1 afin de partager les meilleures pratiques et accélérer leur transition vers l'économie circulaire.

Avec le soutien de RECYC-QUÉBEC, le CTTÉI, le CREDDO et le CRE Capitale-Nationale ont développé une trousse d'outils pour l'élaboration et la mise en œuvre de feuilles de route régionales en économie circulaire.

Finalement, RECYC-QUÉBEC collabore avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) et la Société du Plan Nord (SPN) afin de réaliser une analyse des flux de matières (AFM) dans six communautés représentatives du territoire nordique québécois, dont l'une aurait des liens avec une société minière. La société minière fait aussi l'objet d'une analyse de flux.

| | |
|---|---|
| Indicateur et cible 2024 Nombre d'initiatives mises en œuvre : au moins 5 | Résultats à mi-parcours 3 initiatives en cours de réalisation |
| Budget total 400 000 \$ | Dépenses réelles 2019-2022 135 038 \$ |

Développement des différentes filières de récupération et autres actions structurantes

Action 14

Encourager l'optimisation des écocentres par l'élargissement des bonnes pratiques et une accessibilité accrue

Statut au 31 mars 2022

Terminée En cours En continu À venir Révisée

Responsable

RECYC-QUÉBEC MELCCFP Partagée

État de situation

La collecte de données réalisée en 2020 et 2021 a permis de conclure que l'accessibilité aux écocentres a évolué très rapidement et positivement dans les dernières années. Le détournement de l'élimination des matières récupérées dans les écocentres devient également une priorité. Une aide financière directe aux écocentres pour l'élargissement des bonnes pratiques et de l'accessibilité est en place (sous-action 14.1).

Indicateur et cible 2024

Pourcentage d'écocentres répondant aux critères fixés au Programme de redistribution aux municipalités des redevances :
100 %

Résultats à mi-parcours

Non applicable

Budget total

Voir la sous-action 14.1

Dépenses réelles 2019-2022

Voir la sous-action 14.1

Sous-action 14.1

Programme de soutien pour bonifier les services offerts par les écocentres

Statut au 31 mars 2022

Terminée En cours En continu À venir Révisée

Responsable

RECYC-QUÉBEC MELCCFP Partagée

État de situation

Le [Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois](#) vise à permettre à l'ensemble des citoyens d'avoir accès à un écocentre (local, régional ou point de dépôt temporaire ou mobile) situé à une distance raisonnable de leur résidence, à encourager la desserte pour les industries, commerces et institutions et à améliorer le taux de valorisation des matières récupérées. Ce programme s'adresse aux organismes municipaux et à toute organisation propriétaire ou gestionnaire d'un écocentre ou d'un réseau d'écocentres ou voulant en implanter un. Le programme vise à soutenir les projets visant l'un ou l'autre des deux volets : Implantation d'un nouvel écocentre ou Accessibilité et bonnes pratiques d'un écocentre ou d'un réseau d'écocentres existant.

Le programme a été lancé à la fin mars 2021 et deux dates de dépôt ont eu lieu en 2021-2022 : les 21 juin et 1^{er} novembre 2021, 33 projets ont été acceptés en date du 31 mars 2022.

| Nombre de demandes reçues aux deux premières dates de dépôt | Nombre de demandes acceptées | Budget engagé (\$) | Nombre d'écocentres visés par l'ensemble des projets soutenus | Population desservie par l'ensemble des projets soutenus |
|---|--|--------------------|---|--|
| 50 demandes | 33 demandes Volet 1 : 5 Volet 2 : 29 | 4 143 032 \$ | 57 | 1 344 343 |

| | |
|---------------------------------|-----------------------------------|
| Indicateur et cible 2024 | Résultats à mi-parcours |
| S. O. | S. O. |
| Budget total | Dépenses réelles 2019-2022 |
| 18 000 000 \$ | 1 513 145 \$ |

Développement des différentes filières de récupération et autres actions structurantes

Action 15

Faire évoluer le cadre actuel de la responsabilité élargie des producteurs (REP) et assujettir de nouvelles matières

Statut au 31 mars 2022

Terminée En cours En continu À venir Révisée

Responsable

RECYC-QUÉBEC MELCCFP Partagée

État de situation

Le 1^{er} juin 2022 a été édicté le Règlement modifiant le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises. Cette modification réglementaire visait d'une part à mettre à jour le cadre réglementaire pour adresser les enjeux et régler les irritants identifiés depuis l'entrée en vigueur du règlement en 2011 et d'autre part à désigner de nouveaux produits à la responsabilité élargie des producteurs, soit les produits agricoles, les produits pharmaceutiques, les contenants pressurisés de combustibles, les petites piles scellées au plomb-acide, les appareils de réfrigération et de congélation conçus et destinés pour entreposer ou conserver autre chose que des aliments ou des boissons. La mise en œuvre des nouveaux programmes se fera progressivement jusqu'au plus tard le 30 juin 2025.

En parallèle, en collaboration avec RECYC-QUÉBEC, le Ministère élabore un document d'orientation sur le principe de la REP au Québec, qui inclura une mise à jour de la liste des prochains produits à désigner en priorité par règlement à la REP. Le dépôt de ce rapport d'orientation et la mise à jour de la liste de produits prioritaires sont prévus en 2023.

Indicateur et cible

Pourcentage d'atteinte des taux de récupération fixés par règlement :
100 %

Résultats à mi-parcours

53 % en 2021

Budget total

41 700 000 \$ (Voir les sous-actions 15.1 à 15.3)

Dépenses réelles 2019-20

13 332 523 \$ (Voir les sous-actions 15.1 à 15.3)

Sous-action 15.1

Poursuite du Programme de récupération des réfrigérateurs et congélateurs domestiques

Statut au 31 mars 2022

Terminée En cours En continu À venir Révisée

Responsable

RECYC-QUÉBEC MELCCFP Partagée

État de situation

Le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises prévoit la mise en place d'un programme de récupération et de valorisation des appareils de réfrigération et de climatisation désignés. Un tel programme devait être mis en place au plus tard le 5 décembre 2020 pour la plupart des produits désignés, dont ceux visés par le présent programme. Dans le contexte de la COVID-19, une tolérance administrative a été accordée à l'industrie en vue de la mise en place d'un organisme de gestion reconnu ou de programmes individuels des appareils ciblés. La date butoir pour la mise en place de tels programmes est passée du 5 décembre 2020 au 1^{er} avril 2021.

Afin d'assurer le traitement adéquat et continu des réfrigérateurs et congélateurs domestiques d'ici leur prise en charge par l'industrie, il a été convenu le 20 novembre 2020 entre RECYC-QUÉBEC et le MELCCFP de prolonger les trois ententes découlant du [Programme de récupération et de valorisation des réfrigérateurs et congélateurs domestiques](#). Cette prolongation a permis aux promoteurs de traiter des appareils du 1^{er} décembre 2020 jusqu'au 31 mars 2021.

La fin des ententes aura lieu en 2022-2023, à la suite de la reddition de comptes des promoteurs.

| Promoteurs | Quantités traitées – décembre 2020 à mars 2021 |
|----------------------------------|--|
| Puresphera | 5 686 appareils |
| Carrefour Environnement Saguenay | 308 appareils |
| Puresphera et part. | 2 950 appareils |

Au total, le traitement de ces 8 944 appareils a permis d'éviter 5 795 tonnes de GES.

| Indicateur et cible | Résultats à mi-parcours |
|---------------------|----------------------------|
| S. O. | S. O. |
| Budget total | Dépenses réelles 2019-2022 |
| 2 540 000 \$ | 442 728 \$ |

Sous-action 15.2
Suivi des Programmes de récupération et de valorisation par les entreprises visées

Statut au 31 mars 2022

Terminée En cours En continu À venir Révisée

Responsable

RECYC-QUÉBEC MELCCFP Partagée

État de situation

Afin de se conformer à la REP, certaines entreprises ont choisi de mettre sur pied un programme individuel pour certains des produits visés qu'elles mettent sur le marché (voir liste ci-dessous). Annuellement, RECYC-QUÉBEC reçoit les rapports de ces entreprises, les analyse, émet ses recommandations et fait le suivi de leurs obligations. Contrairement aux organismes de gestion reconnus (OGR), RECYC-QUÉBEC ne peut pas réclamer ses frais de gestion directement aux entreprises ayant un programme individuel.

- Québecor : produits électroniques, téléphones cellulaires, câbles, chargeurs, télécommandes, piles rechargeables et non rechargeables;
- Bell : modems et récepteurs télé;
- Crevier Lubrifiants : huiles, antigels et liquides de refroidissement, contenants d'huile de 50 litres ou moins et contenants d'antigel et de liquides de refroidissement de 50 litres ou moins;
- Canadian Tire : huiles, antigels et liquides de refroidissement, contenants d'huile de 50 litres ou moins, contenants d'antigel et de liquide de refroidissement de 50 litres ou moins, filtres à huile, à antigel et à liquide de refroidissement;
- Safety-Kleen : huiles, contenants d'huile de 50 litres ou moins;
- Meubles RD : appareils de réfrigération et de congélation domestiques, climatiseurs, déshumidificateurs, autres électroménagers;
- Gagnon Frères : appareils de réfrigération et de congélation domestiques, climatiseurs, déshumidificateurs, autres électroménagers.

| Indicateur et cible 2024 | Résultats à mi-parcours |
|--------------------------|----------------------------|
| S. O. | S. O. |
| Budget total | Dépenses réelles 2019-2022 |
| 500 000 \$ | 17 595 \$ |

Sous-action 15.3
Programme de soutien aux entreprises visées par la responsabilité élargie des producteurs pour la gestion des appareils ménagers et de climatisation

Statut au 31 mars 2022

Terminée En cours En continu À venir Révisée

Responsable

RECYC-QUÉBEC MELCCFP Partagée

État de situation

Le Programme d'aide financière pour soutenir les entreprises visées par la responsabilité élargie des producteurs (REP) pour la gestion des appareils ménagers et de climatisation est complémentaire au Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises. Ce Règlement prévoit la désignation d'une nouvelle catégorie de produits assujettis à la REP, soit les appareils ménagers et de climatisation, obligeant les entreprises qui mettent sur le marché ces appareils à les récupérer et à les valoriser lorsqu'ils atteignent leur fin de vie utile. Le programme a pour objectifs de réduire l'incidence financière du Règlement sur les distributeurs et les consommateurs d'appareils ménagers et de climatisation conçus et destinés à un usage domestique. L'organisme de gestion reconnu par RECYC-QUÉBEC pour représenter les entreprises mettant en marché ces produits est GoRecycle et est le seul organisme ayant déposé une demande dans ce programme.

Le programme est entré en vigueur le 1^{er} avril 2021 et prend fin au plus tard le 31 décembre 2024. La durée du programme pourrait être prolongée jusqu'au 31 décembre 2030 sous réserve de l'approbation du gouvernement. Les montants d'aide sont de 40 \$ par réfrigérateur ou congélateur et de 6 \$ par climatiseur.

| | |
|--|--|
| Indicateur et cible 2024 S. O. | Résultats à mi-parcours S. O. |
| Budget total 40 160 000 \$ | Dépenses réelles 2019-2022 12 872 200 \$ |

Développement des différentes filières de récupération et autres actions structurantes

Action 16

Contre l'obsolescence programmée et favoriser le prolongement de la durée de vie des produits, notamment la réparation

Statut au 31 mars 2022

Terminée En cours En continu À venir Révisée

Responsable

RECYC-QUÉBEC MELCCFP Partagée

État de situation

RECYC-QUÉBEC a participé au Coopérathon 2020, initiative de la Fédération des caisses Desjardins du Québec, en lançant un défi visant à susciter des projets et initiatives ayant pour objectif de prolonger la durée de vie des produits. Les équipes ont été suivies par des experts de RECYC-QUÉBEC tout au long de l'aventure et l'équipe gagnante a reçu une bourse de 5 000 \$.

De plus, RECYC-QUÉBEC collabore à une étude menée par Équiterre sur l'accès à la réparation au Canada. Cette étude vise à documenter les freins et opportunités concernant la réparation des appareils électriques et électroniques. Deux volets québécois sont soutenus par RECYC-QUÉBEC : la tenue d'entretiens avec les réparateurs et la réalisation d'un sondage auprès des consommateurs.

Finalement, RECYC-QUÉBEC a renouvelé son partenariat avec Protégez-vous, dans le cadre duquel une cote de réparabilité a été développée et est utilisée comme critère dans les tests réalisés. D'autres projets sont aussi disponibles pour guider le citoyen dès sa décision d'achat jusque dans la façon de prendre soin de ses appareils :

- Une carte interactive gratuite des entreprises du Québec spécialisées dans la réparation d'appareils électroménagers (petits et gros) et de climatisation;
- Le Guide 100 Trucs pour faire durer vos appareils domestiques.

Indicateur et cible 2024

Nombre d'initiatives mises en œuvre :
au moins 5

Résultats à mi-parcours

3 initiatives mises en œuvre

Budget total

1 000 000 \$

Dépenses réelles 2019-2022

107 708 \$

Développement des différentes filières de récupération et autres actions structurantes

Action 17

Accroître la performance de récupération et les débouchés pour les matières non visées par les programmes actuels

Statut au 31 mars 2022

Terminée En cours En continu À venir Révisée

Responsable

RECYC-QUÉBEC MELCCFP Partagée

État de situation

Voir les sous-actions 17.1 et 17.2

Indicateur et cible 2024

Voir la sous-action 17.1

Résultats à mi-parcours

Voir la sous-action 17.1

Budget total

2 400 000 \$

Dépenses réelles 2019-2022

75 429 \$

Sous-action 17.1

Programme de soutien à des initiatives liées aux matières ciblées

Statut au 31 mars 2022

Terminée En cours En continu À venir Révisée

Responsable

RECYC-QUÉBEC MELCCFP Partagée

État de situation

L'[Appel de propositions visant le développement de débouchés de matières ciblées](#) vise à permettre de développer des débouchés pour certaines matières résiduelles difficiles à gérer et qui ont rarement fait l'objet d'aides financières spécifiques. Les projets soutenus doivent respecter la hiérarchie des 3RV et viser la réduction à la source, la collecte, le tri, le réemploi, le conditionnement, le recyclage ou la valorisation énergétique en vue de prévenir l'élimination. Plus précisément, le programme vise à soutenir les projets visant au moins une des catégories de matières résiduelles suivantes :

- Textile et habillement;
- Ameublement et articles rembourrés;
- Équipement de protection individuelle (ÉPI) incluant les divisions/séparations transparentes faites de polymère;
- Articles de plastique ou multimatières qui ne sont pas des contenants ou emballages.

À la première date de dépôt (15 septembre 2021), 11 demandes ont été déposées. De ce nombre, cinq ont été approuvées, comme détaillé dans le tableau ci-dessous. La deuxième date de dépôt est fixée au 15 juin 2022.

| Nombre de demandes reçues à la 1 ^{re} date de dépôt | Nombre de demandes acceptées | Budget engagé (\$) | Matières problématiques visées par les projets soutenus (Matières visées : nombre de projets) |
|--|------------------------------|--------------------|---|
| 11 demandes | 5 demandes | 371 308 \$ | Ameublement et articles rembourrés : 2 Textile et habillement : 1 ÉPI : 1 Articles de plastique ou multimatières : 1 |

| | |
|---|---|
| Indicateur et cible 2024 Nombre de matières problématiques ciblées par des initiatives visant à améliorer leur récupération ou leurs débouchés : au moins 5 | Résultats à mi-parcours 5 projets soutenus, visant 4 types de matières problématiques |
| Budget total 2 000 000 \$ | Dépenses réelles 2019-2022 75 429 \$ |
| Sous-action 17.2 Études visant à faire évoluer le cadre de la REP et pour cibler d'autres matières à assujettir | |
| Statut au 31 mars 2022 <input type="checkbox"/> Terminée <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> En continu <input checked="" type="checkbox"/> À venir <input type="checkbox"/> Révisée | |
| Responsable <input checked="" type="checkbox"/> RECYC-QUÉBEC <input type="checkbox"/> MELCCFP <input type="checkbox"/> Partagée | |
| État de situation La planification des études à réaliser est en cours et s'arrimera avec la liste des produits prioritaires à viser sous REP, que le MELCCFP compte mettre à jour en 2023. | |
| Indicateur et cible S. O. | Résultats à mi-parcours S. O. |
| Budget total 400 000 \$ | Dépenses réelles 2019-2022 0 \$ |

Développement des différentes filières de récupération et autres actions structurantes

Action 18

Mettre en place les outils appropriés pour avoir une traçabilité des matières et mieux suivre la performance de la GMR au Québec

Statut au 31 mars 2022

Terminée En cours En continu À venir Révisée

Responsable

RECYC-QUÉBEC MELCCFP Partagée

État de situation

Afin d'obtenir des informations sur la faisabilité de l'implantation d'une technologie de traçabilité dans le secteur CRD, un appel d'offres a été lancé par RECYC-QUÉBEC pour des projets pilotes, en deux volets. Un volet touche le secteur commercial, multirésidentiel (plus de 5 unités de logement) ou des infrastructures et le deuxième volet touche le secteur résidentiel (5 unités de logement et moins).

La rencontre de démarrage du projet a eu lieu en février 2022. Les projets sur le terrain sont prévus de juin à décembre 2022 et le rapport final sera remis en mars 2023.

Indicateur et cible 2024

Mise en place d'un mécanisme de traçabilité obligatoire

Résultats à mi-parcours

S. O.

Budget total

Voir la sous-action 18.1

Dépenses réelles 2019-2022

Voir la sous-action 18.1

Sous-action 18.1

Produire des bilans de gestion des matières résiduelles et suivre les PGMR

Statut au 31 mars 2022

Terminée En cours En continu À venir Révisée

Responsable

RECYC-QUÉBEC MELCCFP Partagée

État de situation

Le Bilan de la gestion des matières résiduelles au Québec pour 2021 est en cours de réalisation, comme il a été décidé de ne pas produire de Bilan pour l'année 2020 vu le contexte de pandémie de COVID-19. Les enquêtes auprès des installations visées ont été lancées au début de l'année 2022. Après la compilation et l'analyse des résultats à l'été 2022, RECYC-QUÉBEC planifiera la diffusion de ceux-ci à l'automne 2022.

Quant au suivi des PGMR, la majorité de ceux-ci sont en cours de révision ou devront l'être d'ici 2023. Au 31 mars 2022, 6 PGMR (sur les 93 prévus pour révision) étaient en cours d'analyse par RECYC-QUÉBEC.

Indicateur et cible

Publication du Bilan 2020 et du Bilan 2023 de la gestion des matières résiduelles au Québec

Résultats à mi-parcours

Bilan 2021 de la gestion des matières résiduelles au Québec en élaboration

Budget total

1 500 000 \$

Dépenses réelles 2019-2022

142 292 \$

Développement des différentes filières de récupération et autres actions structurantes

Action 19

Contribuer à l'amélioration de la conception et de la gestion en fin de vie des bâtiments et des infrastructures

Sous-action 19.1

Accompagnement des clientèles, réalisation d'études et développement d'outils

Statut au 31 mars 2022

Terminée En cours En continu À venir Révisée

Responsable

RECYC-QUÉBEC MELCCFP Partagée

État de situation

Un premier projet a été soutenu via cette sous-action, soit celui de Maçonnerie Gratton. L'entreprise a développé un équipement (Brique-Recyc) qui permet le nettoyage et la réutilisation de briques directement sur les chantiers, permettant des économies de coûts et d'heures de main-d'œuvre, versus le nettoyage manuel de briques ou leur élimination. L'appui permettra de documenter les freins au réemploi de briques et les moyens pour développer cette pratique.

RECYC-QUÉBEC supporte également la révision de la norme BNQ sur les matériaux recyclés utilisés comme agrégats.

Indicateur et cible 2024

Nombre d'initiatives mises en œuvre :
au moins 5

Résultats à mi-parcours

2 initiatives mises en œuvre

Budget total

500 000 \$

Dépenses réelles 2019-2022

72 065 \$

Développement des différentes filières de récupération et autres actions structurantes

Action 20

Optimiser la récupération, le réemploi, le recyclage et la valorisation des pneus hors d'usage

Statut au 31 mars 2022

Terminée En cours En continu À venir Révisée

Responsable

RECYC-QUÉBEC MELCCFP Partagée

État de situation

De nombreuses initiatives ont été mises en œuvre par RECYC-QUÉBEC afin d'optimiser la gestion des pneus hors d'usage.

Au niveau du développement des débouchés :

- Des appels de propositions pour favoriser le développement de débouchés de réemploi et de recyclage pour les pneus hors d'usage ont permis de soutenir quatre projets qui sont maintenant complétés. Un appel de propositions visant spécifiquement les débouchés pour les pneus de chariot élévateur a quant à lui mené au recyclage en 2022 des premiers pneus de cette catégorie via le soutien d'un projet.
- Six projets sont en cours de réalisation à la suite de la création du Programme d'appui à la recherche et au développement de produits issus du réemploi et du recyclage des pneus hors d'usage. Une entente sur le développement de nouveaux débouchés pour les pneus hors d'usage a également été conclue avec l'Université Laval.

Au niveau des modalités du programme :

- Les nouveaux contrats de transport et de traitement pour la période 2021-2023 comprennent de nouvelles clauses, telles que la bonification pour les pneus ramassés dans les délais prescrits en haute saison.
- Une augmentation des tarifs de traitement dans le but de favoriser les industries tout en demeurant compétitif d'un point de vue canadien a été convenue.
- Plusieurs outils ont été développés afin d'améliorer la gestion des pneus hors d'usage comme les rapports prévisionnels envoyés bisannuellement aux transporteurs et un plan annuel d'inspection du programme.
- Un premier pas vers la réduction des GES générés par les opérations de collecte du programme a été fait par RECYC-QUÉBEC avec la mise en place en mars 2022 de la première route de collecte en véhicules électriques dans la grande région de Montréal.

Au niveau de la concertation et de la sensibilisation :

- Afin de favoriser le maillage entre les acteurs de l'industrie, RECYC-QUÉBEC a mis en place le Rendez-vous annuel de l'industrie des pneus hors d'usage, dont la première édition s'est tenue en octobre 2020 et la seconde aura lieu en mai 2022. Des rencontres annuelles avec les centres de traitement ont également été mises en place afin de bien évaluer les besoins de ces derniers.
- Des tests sur les pneus remoulés, en collaboration avec Protégez-vous, ont été réalisés et des efforts de promotion de l'utilisation de ces pneus ont été réalisés.
- Des publications sur divers médias et réseaux sociaux s'adressant à diverses clientèles (citoyens, détaillants, etc.) ont été développées.
- Divers sondages ont été réalisés auprès de la clientèle du programme.
- RECYC-QUÉBEC a participé à l'analyse du cycle de vie du traitement des pneus réalisée par la CATRA (Canadian Association of Tire Recycling Agencies), un organisme qui réunit tous les gestionnaires de programme de gestion de pneus hors d'usage au Canada.

Indicateur et cible 2023

Pourcentage de pneus acheminés au remoulage et au recyclage :
95 %

Résultats à mi-parcours

95,2 % en 2021

Budget total (période de 2019 à 2024)

S. O.

Dépenses réelles 2019-2022

S. O.

Développement des différentes filières de récupération et autres actions structurantes

Action 21

Assurer le développement d'innovations technologiques pour de nouvelles approches de recyclage ou de nouveaux débouchés

Sous-action 21.1

Programme de soutien pour des approches complémentaires

Statut au 31 mars 2022

Terminée En cours En continu À venir Révisée

Responsable

RECYC-QUÉBEC MELCCFP Partagée

État de situation

Dans un souci d'efficacité et après discussion avec le MELCCFP, il a été convenu que la portée de cette sous-action et le budget associé seraient intégrés dans le programme mis en œuvre dans la sous-action 3.1.

Indicateur et cible

Nombre d'initiatives mises en œuvre
Au moins 5 d'ici 2024

Résultats à mi-parcours

53 projets acceptés au programme (voir action 3.1)

Budget total

4 500 000 \$

Dépenses réelles 2019-2022

Voir la sous-action 3.1

Développement des différentes filières de récupération et autres actions structurantes

Action 22

Favoriser l'émergence d'approches complémentaires pour détourner des matières de l'élimination

Statut au 31 mars 2022

Terminée En cours En continu À venir Révisée

Responsable

RECYC-QUÉBEC MELCCFP Partagée

État de situation

Malgré toutes les mesures et les efforts déployés jusqu'à maintenant, le besoin d'élimination des matières résiduelles est une réalité qui doit être abordée dans une perspective à long terme. Dans ce contexte et afin d'éclairer la prise de décision gouvernementale, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a reçu un mandat, le 16 décembre 2020, portant sur l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes.

Le BAPE a déposé son rapport le 11 janvier 2022 et, rapidement, des actions concrètes ont été annoncées, comme la publication des règlements modernisant les systèmes de consigne et de collecte sélective le 26 janvier 2022 qui ont été édictés le 7 juillet 2022.

Également, à compter du 1^{er} janvier 2023, les redevances pour l'élimination de matières résiduelles seront haussées à 30 \$/tonne afin d'encourager encore plus fortement le détournement de l'élimination des matières résiduelles. Ce montant sera aussi indexé de 2 \$/tonne annuellement. Une nouvelle redevance partielle sur les matières résiduelles qui servent au recouvrement journalier des matières et à la confection de chemins d'accès dans les lieux d'enfouissement entrera également en vigueur au 1^{er} janvier 2023 et encouragera le développement de nouveaux débouchés pour ces matières.

Finalement, des travaux réglementaires sont menés par le Ministère sur les critères de valorisation énergétique. Ils viendront établir les balises et l'encadrement nécessaires afin de reconnaître les équipements de traitement thermique de matières résiduelles effectuant des opérations de valorisation énergétique tout en permettant d'éviter que cette forme de traitement s'applique à des matières qui peuvent autrement être réemployées, recyclées ou encore mieux valorisées.

Indicateur et cible

Établissement de critères de valorisation énergétique par règlement :
d'ici 2022

Quantité de matériaux alternatifs utilisés en recouvrement ou autres usages dans les lieux d'enfouissement (excluant sols propres et contaminés) :
Réduction de 10 % d'ici 2024 par rapport à 2015

Budget total

S. O.

Résultats à mi-parcours

Travaux en cours

Augmentation de 27 % en 2021 par rapport à 2015

Dépenses réelles 2019-2022

S. O.

Aide aux communautés isolées

Action 23

Appuyer les communautés isolées ayant des besoins ou problématiques spécifiques

Statut au 31 mars 2022

Réalisée En cours En continu À venir Révisée

Responsable

RECYC-QUÉBEC MELCCFP Partagée

État de situation

En date du 31 mars 2022, les différentes mesures sont en cours de réalisation et un solde de 5,3 M\$ demeure disponible pour de nouvelles actions.

| Indicateur et cible 2024 | Résultats à mi-parcours |
|--|---|
| Nombre d'initiatives mises en œuvre : Au moins 5 | 4 initiatives mises en œuvre |
| Budget total 19 450 000 \$ | Dépenses réelles 2019-2022 8 201 115 \$ |

Sous-action 23.1

Programme de soutien aux communautés isolées

Statut au 31 mars 2022

Réalisée En cours En continu À venir Révisée

Responsable

RECYC-QUÉBEC MELCCFP Partagée

État de situation

En date du 31 mars 2022, le processus d'élaboration et d'approbation du cadre normatif était en cours. Ce programme bénéficiera aussi du soutien (1 M\$) de la Société du Plan Nord, via son Plan d'action nordique 2020-2023. Le lancement du programme a eu lieu le 9 mai 2022.

| Indicateur et cible | Résultats à mi-parcours |
|-------------------------------------|---|
| S. O. | S. O. |
| Budget total 4 000 000 \$ | Dépenses réelles 2019-2022 7 205 \$ |

Sous-action 23.2

Soutien Îles-de-la-Madeleine

Statut au 31 mars 2022

Réalisée En cours En continu À venir Révisée

Responsable

RECYC-QUÉBEC MELCCFP Partagée

État de situation

Entente signée en mars 2020 ayant pour objectif d'assurer la gestion des matières résiduelles accumulées ou enfouies sur le site du centre de gestion des matières résiduelles.

| Indicateur et cible | Résultats à mi-parcours |
|-------------------------------------|---|
| S. O. | S. O. |
| Budget total 4 825 000 \$ | Dépenses réelles 2019-2022 2 868 910 \$ |

Sous-action 23.3
Soutien Nunavik**Statut au 31 mars 2022** Réalisée En cours En continu À venir Révisée**Responsable** RECYC-QUÉBEC MELCCFP Partagée**État de situation**

Entente signée en mars 2020 ayant pour objectif d'assurer le transport et la valorisation des métaux accumulés sur le territoire des communautés du Nunavik.

Indicateur et cible

S. O.

Résultats à mi-parcours

S. O.

Budget total

4 825 000 \$

Dépenses réelles 2019-2022

4 825 000 \$

Sous-action 23.4
Soutien Anticosti**Statut au 31 mars 2022** Réalisée En cours En continu À venir Révisée**Responsable** RECYC-QUÉBEC MELCCFP Partagée**État de situation**

Entente signée en février 2020 ayant pour objectif de produire un état des lieux et perspectives du lieu d'enfouissement en tranchées de Port-Menier et d'un amoncellement de matière résiduelle et en assurer la mise en œuvre.

Indicateur et cible

S. O.

Résultats à mi-parcours

S. O.

Budget total

500 000 \$

Dépenses réelles 2019-2022

500 000 \$

Sous-action 23.5
Autres mesures à déterminer**Statut au 31 mars 2022** Réalisée En cours En continu À venir Révisée**Responsable** RECYC-QUÉBEC MELCCFP Partagée**État de situation**

Une nouvelle entente avec l'ARK ayant pour objectif d'améliorer la gestion des matières résiduelles sur le territoire des communautés du Nunavik est prévue en 2022-2023 et nécessitera une approbation des autorités gouvernementales. Les projets visés incluent notamment la récupération des métaux, la construction d'un écocentre et d'une ressourcerie, la mise en place d'un composteur thermophile et le déploiement d'un écocentre modulaire.

Indicateur et cible

S. O.

Résultats à mi-parcours

S. O.

Budget total

5 300 000 \$

Dépenses réelles 2019-2022

0 \$

Tableau synthèse

Bilan de réalisation du Plan d'action 2019-2024 à mi-parcours (au 31 mars 2022)

| Mesures | Actions et sous-actions | Budget total | État d'avancement | Dépenses réelles (2019-2022) | Indicateurs et cibles | Résultats avant la mise en œuvre du plan | Résultats à mi-parcours |
|---|---|-------------------------------|-------------------|---|--|--|---|
| Modernisation des systèmes de gestion des matières recyclables 51,933 millions \$ | 1. Réviser les rôles et responsabilités des entreprises et municipalités afin d'optimiser le système de collecte sélective et le système de consignation et d'améliorer la qualité des matières récupérées, triées et recyclées | 200 000 \$ | En cours | 18 543 \$ | Taux de recyclage atteints par la collecte sélective et la consigne 75 % en 2023 | 54 % en 2015 pour la collecte sélective résidentielle 66,5 % en 2017 pour la consigne sur les contenants à remplissage unique | 47 % pour la collecte sélective municipale 66,6 % pour la consigne sur les contenants à remplissage unique |
| | 1.1. Études et diagnostics liés au chantier de modernisation du système de collecte sélective | | | | Réalisation et suivi des études par RECYC-QUÉBEC | S. O. | S. O. |
| | 2. Moderniser les centres de tri et assurer une meilleure uniformisation de leurs pratiques pour favoriser le développement de débouchés locaux et améliorer la traçabilité des matières vendues | 25 010 000 \$ | En cours | 2 003 740 \$ | Proportion des matières reçues par les centres de tri de collecte sélective expédiées à des conditionneurs/recycleurs 85 % en 2023 | 79 % en 2015 | 76 % en 2021 |
| | 2.1. Programme de soutien, de modernisation et d'arrimage avec les besoins et marchés (incluant projets pilotes) | | | | Taux de rejets moyen des centres de tri de résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) 30 % en 2023 | 51 % en 2015 | 53 % en 2021 |
| | 3. Développer de nouveaux marchés et diversifier les débouchés pour les matières récupérées et triées en encourageant au maximum l'innovation et l'économie circulaire | 24 223 000 \$ | En cours | 6 389 824 \$ | Pourcentage des matières sortantes des centres de tri de collecte sélective et des contenants consignés vendus à des conditionneurs/recycleurs du Québec 60 % en 2023 | 39 % en 2015 pour la collecte sélective | 61 % en 2021 pour la collecte sélective 13 % en 2021 pour la consigne |
| | 3.1. Programme de soutien au développement des débouchés et d'innovations technologiques | | | | Pourcentage de résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) recyclés ou valorisés 70 % en 2023 | | 47 % en 2021 |
| | 4. Informer, sensibiliser et éduquer les citoyens ainsi que tous les acteurs du milieu quant à l'efficacité des systèmes de gestion des matières recyclables et à l'importance de continuer à poser le bon geste | 2 500 000 \$ | En cours | 475 300 \$ | Proportion de citoyens qui estiment que tout ou une grande partie de ce qui est déposé dans le bac est effectivement recyclé 75 % en 2023 | 49 % en 2019 | 52 % en 2021 |
| | 4.1. Déploiement d'une campagne de sensibilisation et développement d'outils d'information/d'éducation | | | | | | |
| | 5. Élaborer et mettre en œuvre une stratégie gouvernementale visant à réduire l'utilisation des plastiques et des produits à usage unique | Total action 10 500 000 \$ | En cours | Dépense action 941 724 \$ | Publication de la stratégie en 2020 | | Projets de stratégie en développement |
| | 5.1. Accompagnement des clientèles et développement d'outils pour réduire l'utilisation de ces produits | 2 800 500 \$ | En cours | 42 224 \$ | S. O. | | S. O. |
| 5.2. Réalisation d'un état des lieux et d'une feuille de route sur les plastiques jetables/de courte vie et mesures pour soutenir leur réduction, leur substitution et leur gestion en fin de vie utile | | | | | | | |
| 5.3. Autres mesures à déterminer en fonction de l'évolution de la situation et des besoins | 7 699 500 \$ | En cours | 899 500 \$ | S. O. | | S. O. | |
| 5.4. Action pour diversifier les débouchés pour le plastique recyclé (à spécifier) | | | | | | | |
| 6. Favoriser l'intégration de contenu recyclé dans les produits et l'écoconception | 5 000 000 \$ | En cours | 23 111 \$ | Contenu recyclé minimum dans les emballages de plastique 15 % d'ici 2024 | | S. O. | |
| 6.1. Programme de soutien pour l'écoconception et l'augmentation de la durée de vie des produits | | | | Pourcentage des emballages et contenants de plastique mis en marché qui sont compatibles avec le système de récupération et de recyclage au Québec 80 % d'ici 2024 | | | |

| Mesures | Actions et sous-actions | Budget total | État d'avancement | Dépenses réelles (2019-2022) | Indicateurs et cibles | Résultats avant la mise en œuvre du plan | Résultats mi-parcours |
|---|--|-------------------------------|-------------------|------------------------------|--|--|--|
| | 7. Diminuer le recours aux produits à usage unique et favoriser les pratiques d'acquisitions écoresponsables | 5 500 000 \$ | En cours | 25 678 \$ | Réduction de la quantité de produits à usage unique éliminés 25 % en 2024 | | Quantité de produits à usage unique visés éliminés en 2019 : 45 000 tonnes |
| | 7.1. Programme de soutien pour réduire le recours à ces produits et adapter les pratiques d'acquisitions | | | | Nombre d'initiatives mises en œuvre Au moins 5 d'ici 2024 | | 15 projets soutenus |
| | 8. Augmenter la récupération des matières recyclables hors foyer | 4 000 000 \$ | À venir | 0 \$ | Nombre d'initiatives mises en œuvre Au moins 5 d'ici 2024 | | S. O. |
| | 8.1. Programme de soutien visant le déploiement d'îlots de récupération dans les lieux publics | | | | | | |
| Valorisation des matières organiques 20 millions \$ | 9. Améliorer la desserte, la disponibilité et l'efficacité des installations de recyclage pour les matières organiques dans tous les secteurs | Total action 13 000 000 \$ | En cours | Dépense action 507 174 \$ | Pourcentage des organismes municipaux ayant implanté une collecte des matières ou un autre moyen de gestion à la source 100 % d'ici 2024 | | 62 % au 31 mars 2022 |
| | 9.1. Poursuite du Programme Aide au compostage domestique et communautaire (ACDC) | 5 000 000 \$ | En cours | S. O. | | | S. O. – Reditio de compte à part (action 23.3 du PACC 13-20) |
| | 9.2. Programme pour favoriser la gestion des matières organiques dans les industries, commerces et institutions | 8 000 000 \$ | En cours | 6 707 \$ | Taux de recyclage des matières organiques générées par le secteur des industries, commerces et institutions (ICI) (excluant agroalimentaire) 60 % en 2023 | 19 % en 2015 | 34 % en 2021 |
| | 9.3. Campagnes d'ISÉ auprès des citoyens et des entreprises afin de contribuer à l'atteinte des objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique | 5 000 000 \$ | En cours | 500 467 \$ | S. O. | | S. O. |
| | 10. Contribuer à la réduction du gaspillage alimentaire | Total action 5 000 000 \$ | En cours | Dépense action 587 143 \$ | Pourcentage de résidus alimentaires évitables éliminés par les ménages 45 % en 2024 | 50 % en 2017 | 56 % en 2019 |
| | 10.1. Programme de soutien pour mesurer et contrer le gaspillage alimentaire (réalisation de diagnostic et mise en œuvre d'un plan d'action par organisation ou secteur) | 4 000 000 \$ | En cours | 15 314 \$ | | | |
| | 10.2. Accompagnement des clientèles, réalisation d'études et développement d'outils | 1 000 000 \$ | En cours | 571 829 \$ | S. O. | | S. O. |
| | 11. Soutenir le développement des débouchés pour les composts, digestats et autres matières résiduelles fertilisantes | Total action 2 000 000 \$ | En cours | Dépense action 618 354 \$ | Pourcentage des composts et digestats destinés aux marchés à valeur ajoutée 95 % en 2023 | 89 % en 2015 | 98 % pour les composts 100 % pour les digestats |
| | 11.1. Accompagnement des clientèles, réalisation d'études et promotion des bénéfices liés à l'utilisation des composts et digestats | 1 500 000 \$ | En cours | 98 854 \$ | Pourcentage des composts et digestats répondant aux normes de qualité AA et A 45 % en 2023 | 39 % en 2015 | 47 % pour les composts S. O. pour les digestats |
| | 11.2. Soutien aux papetières pour favoriser le détournement de leurs boues | 950 000 \$ | En cours | 519 500 \$ | S. O. | | S. O. |
| 11.3. Acquisition de connaissance sur les valeurs agronomiques des digestats (étude IRDA) | | | | | | | |

| Mesures | Actions et sous-actions | Budget total | État d'avancement | Dépenses réelles (2019-2022) | Indicateurs et cibles | Résultats avant la mise en œuvre du plan | Résultats mi-parcours |
|--|---|-------------------------------|-------------------|---------------------------------|--|--|---|
| Développement des différentes filières de récupération et autres actions structurantes 75,7 millions \$ | 12. Assurer l'exemplarité de l'État en matière d'approvisionnement et au regard de la gestion des matières résiduelles | Total action 1 500 000 \$ | En cours | Dépense action 750 874 \$ | Pourcentage des infrastructures gouvernementales ayant adopté des mesures d'approvisionnement responsable 75 % d'ici 2024 | | 50 % des organismes publics possèdent une politique d'acquisition responsable ou des lignes directrices en la matière en 2019-2020 10,2 % d'acquisition responsable par le gouvernement, excluant les contrats de construction et des sociétés d'État, en 2022 |
| | 12.1. Actions pour la récupération de matières spécifiques dans les secteurs public et parapublic, dont des projets pilotes | 1 000 000 \$ | En cours | 250 874 \$ | S. O. | | S. O. |
| | 12.2. Développement d'un indice de consommation responsable pour le Québec | | | | | | |
| | 12.3. Intégration dans les critères d'approvisionnement pour les M/O des éléments liés à la réduction à la source, l'écoconception et l'économie circulaire et développement d'outils pour améliorer leurs pratiques de GMR | 500 000 \$ | En cours | 500 000 \$ | S. O. | | S. O. |
| | 13. Contribuer au déploiement de l'économie circulaire au Québec, notamment par la consolidation des symbioses territoriales | Total action 4 600 000 \$ | En cours | Dépense action 1 224 926 \$ | S. O. | | S. O. |
| | 13.1. Programme de soutien pour consolider les symbioses territoriales et poursuivre leur développement au Québec | 4 200 000 \$ | En cours | 1 089 888 \$ | Pourcentage de projets de symbioses supportés encore en place 100 % en 2024 | | 100 % des 15 projets soutenus toujours en place en 2022 |
| | 13.2. Accompagnement des clientèles, réalisation d'études et développement d'outils | 400 000 \$ | En cours | 135 038 \$ | Nombre d'initiatives mises en œuvre Au moins 5 d'ici 2024 | | 3 initiatives en cours de réalisation |
| | 14. Encourager l'optimisation des écocentres par l'élargissement des bonnes pratiques et une accessibilité accrue | 18 000 000 \$ | En cours | 1 513 145 \$ | Pourcentage d'écocentres répondant aux critères fixés au Programme de redistribution des redevances 100 % en 2024 | | Non applicable |
| | 14.1. Programme de soutien pour bonifier les services offerts par les écocentres | | | | S. O. | | S. O. |
| | 15. Faire évoluer le cadre actuel de la responsabilité élargie des producteurs (REP) et assujettir de nouvelles matières | Total action 41 700 000 \$ | En cours | Dépense action 13 332 523 \$ | Pourcentage d'atteinte des taux de récupération fixés par règlement 100 % en 2024 | | 53 % en 2021 |
| | 15.1. Poursuite du Programme de récupération des réfrigérateurs et congélateurs domestiques | 2 540 000 \$ | En cours | 442 728 \$ | S. O. | | S. O. |
| | 15.2. Suivi des Programmes de récupération et de valorisation par les entreprises visées | 500 000 \$ | En continu | 17 595 \$ | S. O. | | S. O. |
| | 15.3. Programme de soutien aux entreprises visées par la responsabilité élargie des producteurs pour la gestion des appareils ménagers et de climatisation | 40 160 000 \$ | En cours | 12 872 200 \$ | S. O. | | S. O. |
| | 16. Contrer l'obsolescence programmée et favoriser le prolongement de la durée de vie des produits, notamment la réparation | 1 000 000 \$ | En cours | 107 708 \$ | Nombre d'initiatives mises en œuvre Au moins 5 d'ici 2024 | | 3 projets mis en œuvre |

| | | | | | | |
|--|--|-------------------------------|------------|---|--|--|
| Développement des différentes filières de récupération et autres actions structurantes | 17. Accroître la performance de récupération et les débouchés pour les matières non visées par les programmes actuels | Total action 2 400 000 \$ | En cours | Dépense action 75 429 \$ | Nombre de matières problématiques ciblées par des initiatives visant à améliorer leur récupération ou leurs débouchés Au moins 5 d'ici 2024 | 5 projets soutenus, visant 4 types de matières problématiques |
| | 17.1. Programme de soutien à des initiatives liées aux matières ciblées | 2 000 000 \$ | En cours | 75 429 \$ | | |
| | 17.2. Études visant à faire évoluer le cadre de la REP et pour cibler d'autres matières à assujettir | 400 000 \$ | À venir | 0 \$ | S. O. | S. O. |
| | 18. Mettre en place les outils appropriés pour avoir une traçabilité des matières et mieux suivre la performance de la GMR au Québec | 1 500 000 \$ | En cours | 142 292 \$ | Mise en place d'un mécanisme de traçabilité obligatoire D'ici 2024 | S. O. |
| | 18.1. Produire des bilans de gestion des matières résiduelles et suivre les PGMR | | | | Publication du Bilan 2020 et du Bilan 2023 de la gestion des matières résiduelles au Québec | Bilan 2021 de la gestion des matières résiduelles au Québec en élaboration |
| | 19. Contribuer à l'amélioration de la conception et de la gestion en fin de vie des bâtiments et des infrastructures | 500 000 \$ | En cours | 72 065 \$ | Nombre d'initiatives mises en œuvre Au moins 5 d'ici 2024 | 2 initiatives mises en œuvre |
| | 19.1. Accompagnement des clientèles, réalisation d'études et développement d'outils | | | | | |
| | 20. Optimiser la récupération, le réemploi, le recyclage et la valorisation des pneus hors d'usage | S. O. | En continu | S. O. | Pourcentage de pneus acheminés au remoulage et au recyclage 95 % en 2023 | 91 % en 2018 95,2 % en 2021 |
| | 21. Assurer le développement d'innovations technologiques pour de nouvelles approches de recyclage ou de nouveaux débouchés | 4 500 000 \$ | En cours | Voir sous-action 3.1 | Nombre d'initiatives mises en œuvre Au moins 5 d'ici 2024 | 53 projets acceptés au programme (voir action 3.1) |
| | 21.1. Programme de soutien pour des approches complémentaires | | | | | |
| 22. Favoriser l'émergence d'approches complémentaires pour détourner des matières de l'élimination | S. O. | En cours | S.O. | Établissement de critères de valorisation énergétique par règlement D'ici 2022 | Travaux en cours | |
| | | | | Quantité de matériaux alternatifs utilisés en recouvrement ou autres usages dans les lieux d'enfouissement (excluant sols propres et contaminés) Réduction de 10 % d'ici 2024 par rapport au total de 2015 | 857 000 tonnes en 2015 1 088 000 tonnes soit une augmentation de 27 % par rapport à 2015 | |
| Aide aux communautés isolées 19,45 millions \$ | 23. Appuyer les communautés isolées ayant des besoins ou problématiques spécifiques | Total action 19 450 000 \$ | En cours | Dépense action 8 201 115 \$ | Nombre d'initiatives mises en œuvre Au moins 5 d'ici 2024 | 4 initiatives mises en œuvre |
| | 23.1. Programme de soutien aux communautés isolées | 4 000 000 \$ | En cours | 7 205 \$ | S. O. | S. O. |
| | 23.2. Soutien Îles-de-la-Madeleine | 4 825 000 \$ | En cours | 2 868 910 \$ | S. O. | S. O. |
| | 23.3. Soutien Nunavik | 4 825 000 \$ | En cours | 4 825 000 \$ | S. O. | S. O. |
| | 23.4. Soutien Anticosti | 500 000 \$ | En cours | 500 000 \$ | S. O. | S. O. |
| | 23.5. Autres mesures à déterminer | 5 300 000 \$ | À venir | 0 \$ | S. O. | S. O. |

En cohérence avec la mission de RECYC-QUÉBEC, le bilan mi-parcours du Plan d'action 2019-2024 découlant de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles est disponible en version PDF seulement.

Pour tout renseignement, vous pouvez communiquer avec nous.

Ligne INFO-RECYC

1 800 807-0678 (sans frais)

514 351-7835 (région de Montréal)

recyc-quebec.gouv.qc.ca

info@recyc-quebec.gouv.qc.ca

ISBN 978-2-550-94179-8 (PDF)

Dépôt légal : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2023

Dépôt légal : Bibliothèque et Archives Canada, 2023

